

Communiqué de presse

## La FNCS rejoint le Collectif pour les soins primaires

### Des généralistes de MG France, infirmiers du SNIIL et pharmaciens de l'USPO

Les gestionnaires des centres de santé participent depuis deux mois, aux côtés des organisations syndicales signataires des conventions libérales, aux négociations interprofessionnelles relatives aux soins de proximité. C'est pour les centres de santé la reconnaissance du modèle d'exercice coordonné et regroupé qu'ils portent depuis un siècle. C'est aussi la validation d'un financement spécifique à une pratique d'équipe ambulatoire enfin reconnue comme le cœur de la prise en charge actuelle des patients sur leur territoire.

Comme nous le proposons dans « l'Adresse aux candidats à l'élection présidentielle », de février 2012 prolongé dans la « [Plateforme FNCS pour le 1<sup>er</sup> recours](#) » de septembre 2012, l'organisation des soins de premiers recours nécessite une réforme profonde qui vise aussi bien l'exercice libéral que salarié en centres de santé infirmiers, dentaires, médicaux et polyvalents.

### Une réforme du premier recours en exercice libéral et en centres de santé.

L'accessibilité aux soins et à la prévention, qui nécessite que soit levé l'obstacle financier, ne sera permise que par la généralisation du Tiers payant en ambulatoire.

Le système de santé du XX<sup>ème</sup> siècle a permis d'accroître l'espérance de vie, celui du XXI<sup>ème</sup> siècle doit apporter plus de qualité à cette vie. Ainsi la prise en charge des personnes souffrant de pathologies chroniques et le maintien à domicile dans de bonnes conditions des personnes âgées ou handicapées, nécessitent une bonne coordination entre les différentes professions sanitaires, médico-sociales et sociales.

### La coordination des soins primaires doit donner une meilleure qualité de vie

Cette coordination nécessite une révolution des mentalités, des pratiques et un système de financement adapté.

La FNCS rejoint MG France, le SNIIL et l'USPO dans les propositions portées lors des négociations qui doivent :

- permettre aux équipes existantes de poursuivre leurs activités
- ouvrir à toutes les nouvelles structures qui le souhaitent l'accès à une rémunération d'équipe
- créer sur chaque territoire une organisation des soins primaires, articulée avec les patients et les élus
- créer un dispositif simple permettant à tous les professionnels de s'inscrire dans une démarche de soins coordonnés.

### La coordination des soins primaires doit concerner tous les professionnels de santé

**Les centres de santé sont prêts à prendre toute leur place dans ce système de santé refondé et moderne, qui finance coordination et travail d'équipe, situés au cœur de la pratique des professionnels de santé.**

Contacts FNCS : Dr Richard LOPEZ, président de la FNCS : [president@fnacs.org](mailto:president@fnacs.org) - 06 08 28 40 81  
Dr Hélène COLOMBANI, secrétaire générale de la FNCS - 06 16 60 20 74